RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernmentaux Canada

John Cabot Building 10 Barters Hill, P.O. Box 4600 St. John's Newfoundland and Labrador A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC/TPSGC-Nfld Region/Real Property John Cabot Building 10 Barters Hill, P.O. Box 4600 St. John's Newfoundl A1C 5T2 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

	¥0i	i i ai tic	2 pour Clauses et Conditions	
Title - Sujet				
Reconstruction du quai longitudinal				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
E0224-130534/A		2012-06-18		
Client Reference No N° de réf	férence du client	GETS I	Ref. No N° de réf. de SEAG	
R.057680.001		PW-\$P	WD-005-5610	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	° VME	
PWD-2-35036 (005)				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	end fi	n Time Zone	
at - à 02:00 PM	p		Fuseau horaire	
			Newfoundland	
on - le 2012-07-05			Daylight Saving Time	
F.O.B F.A.B.			1101	
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
O'Brien, Cheryl			pwd005	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	lo N° de FAX	
(709) 772-3460 ()		(709)	772-4603	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:			
Destination - des biens, service	es et construction:			
Long Cove, NL				
A0B 2T0				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	ar an nam du fannsiaaans
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ le l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
de l'entrepreneur (taper ou echre en caracte	res a imprimerie)
Signature	Date



E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX; R2710T) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC:

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat/5/R

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

E0224-130534/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.057680.001

PWD-2-35036

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2011-05-16)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Code de conduite pour l'approvisionnement Remplacé voir IP01 3)
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée
- IG05 Taxe de vente du Québec
- IG06 Frais d'immobilisation
- IG07 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG08 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG09 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG10 Livraison des soumissions
- IG11 Révision des soumissions
- IG12 Acceptation de la soumission Remplacé voir IP01 4)
- IG13 Coûts relatifs aux soumissions
- IG14 Numéro d'entreprise approvisionnement Remplacé voir IP01 5)
- IG15 Respect des lois applicables
- IG16 Approbation des matériaux de remplacement
- IG17 Évaluation du rendement
- IG18 Conflit d'intérêts / Avantage indu

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

PWD-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- 1) (a) Appel d'offres Page 1;
 - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - (c) Instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2011-05-16) Modifié en conformité avec les paragraphes 3) 4) et 5) de l'IP01.
 - (d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - (e) Dessins et devis;
 - (f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - (g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

« Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

R2710T, INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES, L'ARTICLE IG01 "CODE DE CONDUITE POUR L'APPROVISIONNEMENT" EST SUPPRIMÉ ET REMPLACÉ PAR L'ARTICLE SUIVANT, "CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS."

- 3) IG01 Code de conduites et attestations
 - 1. Les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement. En plus de se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement, les soumissionnaires doivent répondre aux demandes de soumissions de façon honnête, juste et exhaustive, rendre compte avec précision de leur capacité de satisfaire aux exigences énoncées dans la demande de soumissions et le contrat subséquent, présenter des soumissions et conclure des contrats uniquement s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations du contrat. En vue d'assurer l'ouverture, l'équité et la transparence du processus d'approvisionnement , les activités suivantes sont interdites :
 - (a) le paiement d'honoraires conditionnels à une personne visée par la *Loi sur le lobbying* (1985, ch. 44 [4^e supplément]);
 - (b) la corruption, la collusion, le truquage de soumission, ou toute autre activité anticoncurrentielle au cours du processus d'approvisionnement.
 - 2. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon ou s'est vu accorder un traitement de clémence, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables d'une infraction criminelle à l'égard des activités énoncées en (a) ou (b) ci-dessus, ou

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation E0224-130534/A

2022 : 13033 :::11

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

4)

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ne sont visés par des accusations criminelles en instance concernant lesdites activités, déposées après le 1^{er} septembre 2010.

3. Les soumissionnaires reconnaissent, en outre que la commission de certaines infractions les rendra inadmissibles à l'obtention d'un contrat. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables ou ne font l'objet d'accusations criminelles en instance concernant une infraction visée par l'une des dispositions suivantes :

l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), l'article 380 (Fraude commise au détriment de sa Majesté), ou l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté) du Code criminel du Canada, ou l'alinéa 80(1)(d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), le paragraphe 80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) ou l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

- 4. Aux fins du présent article, les entreprises, les organisations ou les particuliers sont des entités affiliées au soumissionnaire si 1) le soumissionnaire ou l'entité contrôle directement ou indirectement l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou 2) un tiers a le pouvoir de contrôler le soumissionnaire et l'entité. Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, la désignation d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite au dépôt d'accusations ou aux condamnations envisagées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes que ou similaires à ceux du soumissionnaire faisant l'objet d'accusations ou d'une condamnation, selon le cas.
- 5. L'autorité contractante déclarera une soumission non recevable si elle constate que des renseignements contenus dans les attestations envisagées ci-dessus ne sont pas véridiques.
- 6. Lorsque le soumissionnaire, sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ont plaidé coupables à une infraction envisagée aux paragraphes 1 et 3, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission, une copie certifiée de documents du Bureau de la concurrence du Canada démontrant qu' un traitement de clémence a été accordé, ou une copie certifiée de documents de la Commission nationale des libérations conditionnelles démontrant qu'un pardon a été obtenu, à l'égard desdites infractions .
- 7. Le soumissionnaire, sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ne doivent pas faire l'objet d'accusations ou de condamnations envisagées aux paragraphes 1 et 3, pendant la durée de tout contrat subséquent découlant de cette demande de soumissions.

R2710T - INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES, L'ARTICLE IG12, "ACCEPTATION DE LA SOUMISSION" EST SUPPRIMÉ ET REMPLACÉ PAR L'ARTICLE SUIVANT, "REJET D'UNE SOUMISSION". IG12 Rejet d'une soumission

- 1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants :
 - (a) le soumissionnaire est assujetti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement desfournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin;

Solicitation No. - N° de l'invitation E0224-130534/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwd005

File No. - N° du dossier

PWD-2-35036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement desfournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait;
- (c) le soumissionnaire déclare faillite ou ne peut, pour quelque motif que ce soit, exercer ses activités pour une période prolongée;
- (d) des preuves de fraude, de corruption ou de fausse déclaration ou des preuves confirmant l'incapacité de respecter des lois protégeant les personnes contre toute forme de discrimination ont été déposées, à la satisfaction du Canada, à l'égard du soumissionnaire, de l'un quelconque de ses employés ou d'un sous-traitant proposé dans la soumission:
- (e) des preuves à la satisfaction du Canada que, compte tenu de son comportement antérieur, le soumissionnaire, un sous-traitant ou une personne désignée pour exécuter les travaux ne convient pas ou s'est comporté de façon inappropriée;
- (f) dans le cadre de transactions actuelles ou antérieures avec le gouvernement du Canada :
 - (i) le Canada a exercé ses recours contractuels de suspension ou de résiliation pour inexécution à l'égard d'un contrat attribué au soumissionnaire ou à l'un quelconque de ses employés ou sous-traitants proposés dans la soumission:
 - (ii) le Canada détermine que le rendement du soumissionnaire en vertu d'autres contrats, notamment l'efficacité et la qualité dans l'exécution des travaux, ainsi que la mesure dans laquelle le soumissionnaire a respecté les clauses et les conditions contractuelles dans l'exécution des travaux, est suffisamment médiocre pour qu'on le considère incapable de répondre au besoin faisant l'objet de la soumission.
- 2. Dans le cas où le Canada a l'intention de rejeter une soumission pour des motifs tels que ceux exposés à l'alinéa 1(f), l'autorité contractante le fera savoir au soumissionnaire et lui donnera un délai de dix (10) jours pour faire valoir son point de vue, avant de rendre une décision définitive sur le rejet de la soumission.
- 3. Le Canada se réserve le droit de procéder à un examen plus approfondi, en particulier lorsque plusieurs soumissions provenant d'un seul soumissionnaire ou d'une coentreprise sont reçues en réponse à une demande de soumissions. Le Canada se réserve le droit :
 - (i) de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des soumissions présentées par un seul soumissionnaire ou par une coentreprise si l'inclusion de ces soumissions dans le processus d'évaluation risque de compromettre l'intégrité et l'impartialité du processus;
 - (ii) de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des soumissions présentées par un seul soumissionnaire ou une coentreprise si l'inclusion de ces soumissions dans le processus d'approvisionnement risque de fausser les résultats de l'évaluation, menant à des résultats qui n'auraient pas raisonnablement été attendus dans les

E0224-130534/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.057680.001

PWD-2-35036

conditions existantes du marché ou qui n'offrent pas un bon rapport qualité-prix pour le Canada.

R2710T - INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES, L'ARTICLE IG14 EST REMPLACÉ PAR LA SUIVANTE.

- 5) IG14 Numéro d'entreprise approvisionnement
- 1. Les soumissionnaires doivent avoir un numéro d'entreprise approvisionnement (NEA) avant de se voir attribuer un contrat. Pour obtenir un NEA, les soumissionnaires peuvent s'inscrire au service Données d'inscription des fournisseurs, sur le site Web Contrats Canada. Pour s'inscrire autrement que par Internet, les soumissionnaires peuvent communiquer avec l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE DES LIEUX

On recommande aux soumissionnaires, avant de présenter leur proposition, de visiter et d'examiner le chantier et son environnement afin de prendre connaissance des conditions existantes et de la nature des travaux à exécuter et des matériaux nécessaires pour l'achèvement des travaux. Pour plus de détails, se reporter au devis, Instructions générales 1.6 Familiarisation avec le site.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG11 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (709) 772-4603.

Solicitation No. - N° de l'invitation E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

IP05

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

PWD-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en téléphonant le bureau compétent au numéro de téléphone (709) 772-2319.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a) annuler l'appel d'offres; ou
- b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c) négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de IP01 4) des Instructions particulières aux soumissionnaires.

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de quatre(4), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier PWD-2-35036

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Contrats Canada (Achats et ventes)

Https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Sanctions économiques canadiennes

Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

Http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/357.pdf

Guide des CCUA

Https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html

E0224-130534/A

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

PWD-2-35036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c) Dessins et devis:
 - d) Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D(2011-05-16);
<u>Modifié</u>	en conformité avec le paragraphe 5)	
CG2	Administration du contrat	R2820D(2011-05-16);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D(2010-01-11);
CG4	Mesures de protection	R2840D(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D(2010-01-11);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D(2008-05-12);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D(2008-12-12);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D(2011-05-16);
CG10	Assurances	R2900D(2008-05-12);
Condition	ons supplémentaires;	
Condition	ons d'assurance	R2910D(2008-12-12);
Justes s	salaires et heures de travail - Conditions de travail	R2940D(2010-01-11);
Coûts a	dmissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D(2007-05-25);
Échelle	s des taux de salaire pour des contrats fédéraux de constru	uction

- (e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- (f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- (g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:
 - https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat
- Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web:http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml.
- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.
 - AJOUTER A LA CLAUSE R2810D, "DISPOSITIONS GÉNÉRALES" L'ARTICLE CG1.20 "CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS"
- 5) CG1.20 Code de conduite et attestations

Solicitation No. - N° de l'invitation E0224--130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwd005

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.057680.001

PWD-2-35036

1. L'entrepreneur s'engage à se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement et à ses modalités. En plus de se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement, l'entrepreneur convient aussi de respecter les modalités énoncées dans le présent article.

- 2. L'entrepreneur atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon ou s'est vu accorder un traitement de clémence, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables ou ne sont visés par des accusations criminelles en instance, après le 1^{er} septembre 2010, concernant les activités suivantes :
- a) le paiement d'honoraires conditionnels à une personne visée par la *Loi sur le lobbying* (1985, ch. 44, [4^e supplément]);
- b) la corruption, la collusion, le truquage de soumission ou toute autre activité anticoncurrentielle au cours du processus d'approvisionnement.
- 3. L'entrepreneur atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables, ou ne sont visés par des accusations criminelles en instance relativement :
- a) à l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), à l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), à l'article 380 (Fraude commise au détriment de sa Majesté), ou à l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté) du Code criminel du Canada, ou
- à l'alinéa 80(1)d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), au paragraphe
 80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) ou à l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques.
- 4. Aux fins du présent article, les entreprises, les organisations ou les particuliers sont des entités affiliées à l'entrepreneur si directement ou indirectement :
- a) l'entrepreneur ou l'entité contrôle l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou
- b) un tiers a le pouvoir de contrôler l'entrepreneur et l'entité.

Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, la désignation d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite au dépôt d'accusations ou aux condamnations envisagées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes que, ou similaires à, ceux de l'entrepreneur faisant l'objet d'accusations ou d'une condamnation, selon le cas.

- 5. Dans les cas décrits aux paragraphes 2 et 3, où l'entrepreneur ou sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ont obtenu un pardon ou se sont vu accorder un traitement de clémence pour de telles infractions, l'entrepreneur doit fournir une copie certifiée de documents le confirmant et provenant de la Commission nationale des libérations conditionnelles ou du Bureau de la concurrence du Canada.
- 6. Si l'entrepreneur ou sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ne demeurent pas libres et quittes des accusations ou des condamnations décrites aux paragraphes 2 et 3 au cours

E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

de la période du contrat, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

1)	Description des travaux: (Terre-Neuve)	Reconstruction du quai I	ongitudinal (#403) - Long Cove
2) 3)	Numéro de l'invitation: Numéro de projet:		
SA02	NOM COMMERCIAL ET	ADRESSE DU SOUMISSIONN	IAIRE
Nom:			
Adress	e:		
Téléph	one:	Télécopieur:	NEA

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément

aux documents de soumission pour le MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente [30] jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les <u>20</u> semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG09 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

SA08 SIGNATURE

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

File No. - N° du dossier

PWD-2-35036

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Date

Signature

E0224-130534/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.057680.001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier PWD-2-35036

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant la TPS/TVH	•
--	---

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) excluant la TPS/TVH	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS/TVQ
1	03 30 00	Tablier de béton armé (250 mm)	m ²	500		
2	03 30 00	Mur de tête de béton	m ³	1.2		
3	26 56 19	Poteau d'éclairage	Unité	2		
4	31 23 10	Excavation de fossé - pierre	m ³	55		
5	31 53 13	Caisson à claire-voie en bois traité	m ³	760		
6	31 53 16	Bois d'échantillon traité	m ³	10		
7	31 53 16	Bois d'échantillon de feuillus non traité	m ³	16		
8	32 11 16	Fondation granulause	m ³	250		
9	32 11 23	Base granulause	m ³	165		

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd005

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.057680.001

E0224-130534/A

PWD-2-35036

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) excluant la TPS/TVH	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS/TVQ
10	32 12 16	Couche inférieure d'asphalte (40 mm d'épaisseur)	m²	1620		
11	32 12 16	Couche supérieure d'asphalte (40 mm d'épaisseur)	m²	1620		
12	33 05 13	Bassins hydrographiques	Unité	3		
13	33 41 00	450 mm ø égout pluvial	m	20		
14	33 41 00	525 mm ø égout pluvial	m	20		
15	33 41 00	600 mm ø égout pluvial	m	6		
16	34 71 13	Rail guide	m	20		
17	35 59 29	Taquet d'amarrage de type A	Unité	8		
18	35 59 29	Taquet d'amarrage de type B1 – Cale seulement	Unité	8		
19	35 59 29	Anneaux d'amarrage	Unité	22		
		тот	AL DES P		ULÉS (TPC) ant la TPS /TVH	

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF
+TPC)
Excluant la TPS/TVH